



Orléans le 23 mars 2020

à

Monsieur le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale  
du département du Loiret

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à notre échange téléphonique de jeudi soir, je vous formalise nos demandes par écrit comme convenu.

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent et nous savons que vous êtes très mobilisé et disponible sur cette question. Cependant, plusieurs éléments nous manquent afin d'aiguiller, de conseiller et de rassurer nos collègues ainsi que les élèves et leur famille.

Tout d'abord à propos de « l'urgence sanitaire » qui fait appel, de façon tout à fait légitime et solidaire dans cette crise, au volontariat de personnel de l'Éducation Nationale afin de garder les enfants de personnels soignants (voire plus largement de « réquisitionnés »), plusieurs questions se posent sur les lieux, les modalités d'accueil et les protections indispensables. En effet, comment concevoir de se déclarer volontaire sans exiger, en retour, des précisions sur l'organisation mais surtout des protections vitales alors que nos collègues pourraient être en contact avec des enfants de personnels potentiellement en contact direct avec la maladie. Il n'y a, sans doute, pas plus porteur sain potentiel que ces enfants, sans aucunement les stigmatiser, malgré tous les « gestes barrières » effectués par tous ces personnels. Évidemment, la réponse que vous nous avez donné à plusieurs reprises va de soi : priorité aux hôpitaux, centres de santé, personnels mobilisés dans ou en lien avec ces lieux et plus encore aux personnels soignants directement confrontés à la maladie qui sont en 1ère ligne sur le Front. Cependant, il nous semble que nous formons l'arrière front avec les forces de l'ordre, en nous déclarant bénévoles pour « garde d'enfants de personnels potentiellement vecteurs ». Et, en tant qu'employeur, vous devez « protection » à vos employé-e-s

C'est pourquoi, nous vous demandons donc en urgence :

- que tou-te-s les volontaires soient équipé-e-s de masques adéquats, gants et gel en nombre quel que soit leur lieu de « garde » sur tout le département et que vous vous assuriez du nettoyage régulier des locaux occupés. L'Éducation Nationale ne peut se reposer sur le bon vouloir des communes qui fournissent (comme c'est le cas, entre autres, à notre connaissance, de la ville d'Orléans, de Châlette, de Chécy, de Meung sur Loire...) ou ne fournissent pas (avec les cas de personnes atteintes notamment à Lailly en Val...) le matériel adapté. Nous avons déjà donné la consigne à nos collègues de ne pas se déclarer volontaire ou d'y renoncer s'ils n'ont pas ces garanties.
- que soit clairement et régulièrement portée à la connaissance de tous les personnels du département potentiellement volontaires, la liste actualisée des écoles « centre d'accueil » du département week end compris (avec la question du volontariat un jour férié qui se pose...)
- que soit clairement connues, en même temps que leur Ordre de Mission, les modalités détaillées d'accueil, d'encadrement et de règles d'hygiène « barrières » à mettre en place lors de ce moment.

Ensuite, concernant les opérations de mouvements et de mesures de carte scolaire.

Parce qu'on ne sait pas encore d'une part, si ces opérations iront jusqu'au bout (les résultats) et, d'autre part, dans un souci d'égalité d'information de nos collègues sur la réalité des écoles, il nous semble impensable que même le calendrier des dates de saisie du mouvement départemental du 1<sup>er</sup> degré ait été maintenu et publié sans envisager à aucun moment son possible report. Ensuite, ce mouvement du 1<sup>er</sup> degré va aussi dépendre de la carte scolaire dont le CTSD, où nous siégeons encore, devait se tenir le 30 mars prochain alors que nous savons déjà que nous serons encore en mesure de confinement à cette date. Le bon sens voudrait que l'on suspende toutes ces opérations comme demandé par un courrier de la FSU Centre à la rectrice. Le rectorat de l'académie de Bordeaux ayant déjà fait savoir qu'il reportait le calendrier des mutations du 2nd degré. Il doit en être de même, pour le 1<sup>er</sup> comme pour le 2nd degré, dans notre département et ceci pour tous les personnels de l'Education Nationale.

Enfin, cette situation bouleverse nos conditions de travail. Ainsi, le confinement amène beaucoup d'agents à faire du télétravail avec des risques nouveaux physiques et psycho-sociaux amplifiés par l'éloignement et l'isolement.

Concernant notamment, les enseignant-e-s, il-elle-s font le maximum pour maintenir, avec beaucoup d'engagement, une activité scolaire à distance avec les élèves maintenant confinés.

Nous souhaitons par cette lettre attirer votre attention sur quelques points problématiques et qui le deviennent davantage suite aux interventions du ministre de l'éducation nationale dans les médias qui ne sont rien d'autre que des injonctions paradoxales comme celle d'inciter enseignant.es et familles à se déplacer pour échanger les exercices ou « devoirs ».

Il est très important que les élèves gardent le contact avec les équipes éducatives. Pour autant, nous le savons, l'école à distance ne peut remplir les mêmes objectifs que la classe et la vie dans l'établissement scolaire. Tous les élèves, et même certain-e-s enseignant-e-s, ne disposent pas du matériel ni d'une connexion leur permettant de travailler correctement. Tous les élèves n'ont pas la même autonomie de travail ni les mêmes facilités d'apprentissages. Les parents ne sont pas des professeurs et il serait faux de leur demander de remplacer l'école, d'autant que les familles peuvent être mises en grande difficulté dans la période.

Nous pensons aux enseignant.es mais aussi aux personnels administratifs, de vie scolaire et aux AESH. Certain-e-s pourraient, ainsi, être invités à donner rendez-vous aux familles dans les commerces ou dans les établissements pour remettre des photocopies ? Il serait d'ailleurs ubuesque que des agents publics de l'EN se voient ainsi sommés par leur hiérarchie de contribuer à contourner les règles qui structurent le confinement.

Aussi, nous vous demandons que des préconisations claires, à commencer par songer à leur protection, et faisant preuve d'énormément de compréhension et de souplesse leur soient adressées quand leur présence ne relève pas d'une absolue nécessité et d'une immédiateté justifiée par l'organisation concrète de la continuité du service, pour l'organisation de l'accueil des enfants de soignants ou pour toute autre mission de soutien aux soignants. Les personnels ne doivent pas être sommés de se rendre sur leurs lieux de travail mais recevoir l'ordre de rester confinés chez eux, soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence. Une circulaire départementale claire détaillant tous ces sujets, toutes ces préoccupations serait ainsi la bienvenue.

Dans l'attente, a minima, d'une réponse de votre part à nos interrogations qui sont celles des personnels qui nous interpellent, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à un Service Public d'Education de qualité et d'équité pour tou-te-s.

Pour la FSU Loiret  
Bruno CHIROUSE